

BAN ASBESTOS FRANCE

Association de lutte contre l'amiante

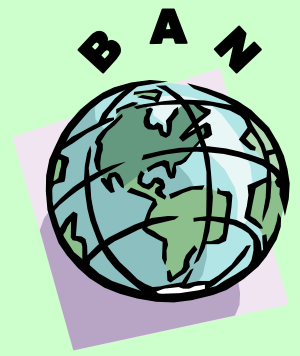
<http://www.ban-asbestos-france.com>

Patrick HERMAN (président) Algues, 12230 Nant -Tél/fax : 05 65 62 23 02

Email : patrick.herman@free.fr

Contact :Gérard VOIDE - 21 rue du Commerce (esc.5) 94310 Orly- Tél/fax 01 48 53 31 45 - Email :

voide@aliceadsl.fr



Orly, le 13 avril 2010

HAUTE AUTORITE DE LA SANTE

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, un dossier sur la contamination à l'amiante au CHU de Caen que nous interpellons depuis le mois de juin 2009.

Les réponses du CHU confortent notre point de vue sur l'imminence des dangers que représente la présence massive de matériaux amiantés dans la Tour Galette Côte de Nacre et la quasi impossibilité de maîtriser les risques malgré la volonté manifestée ces toutes dernières années.

Nous dénonçons, par ailleurs, le caractère injuste de la sanction imposée le 7 avril 2010 au technicien de la sécurité à la tour Galette Côte de Nacre, alors que les actions qu'il a entreprises s'inscrivent dans son devoir d'alerte tel que définit par le code pénal.

Nous vous demandons, Madame, Monsieur, d'agir sans plus tarder afin qu'il soit procédé, sous confinement, au désamiantage et - le cas échéant - à la démolition du bâtiment actuel. L'obstacle financier ne saurait justifier l'attentisme, dans une situation de contamination qui met gravement en danger la vie des personnels et usagers du CHU.

Nous espérons une réaction déterminée de votre part et restons à votre disposition.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le responsable de la prévention : Gérard Voide

COPIES : Monsieur le Député Maire de Caen, Monsieur le professeur Marc Letourneux du CHU de Caen, Madame le juge Bertolla Geffroy du pôle de santé du tribunal de Paris, Monsieur Combrexelle de la Direction générale du Travail, la direction générale de la Santé, Monsieur Vautier.